

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

**Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations**
Service politiques sociales de l'État

ARRÊTÉ n° 65-2019-05-13-003
(abrogeant l'arrêté du 19/01/2018
n° 65-2018-01-19-001)

ARRÊTÉ fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales habilités à exercer leur activité tutélaire dans les Hautes-Pyrénées

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,

Vu les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018 fixant la liste des personnes habilitées à être désignées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou de délégués aux prestations familiales ;

Vu la demande de cessation d'activité le 31 décembre 2018 de Monsieur Daniel URBAIN, mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018 sus visé est abrogé.

Article 2 : La liste des personnes habilitées au titre de l'article L.471-2 du code de l'action sociale et des familles pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département des Hautes-Pyrénées :

1°) Personnes morales gestionnaires de services :

▪ Association Tutélaire des Hautes-Pyrénées

Siège social et Service MJPM (même adresse)

6 rue du Garnavie CS 40211 65107 Lourdes Cedex - Tél : 05.62.42.02.47

▪ UDAF des Hautes-Pyrénées

(Siège social : 12 avenue Bertrand Barère - 65000 Tarbes - Tél : 05.62.44.02.36)

Service MJPM

10 quater, rue Jean Larcher - BP 1013 - 65010 Tarbes Cedex - Tél : 05.62.44.26.44

2°) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

NOM Prénom	Adresse	Téléphone
ABADIE Marie-Pierre	BP 10 - 65601 Séméac	06 24 73 71 17
BABY Vanessa	BP 21 - 65190 Tournay	06 84 84 21 20
BARGAS Michèle	BP 2 - 65310 Laloubère	06 87 26 40 25
BOUTET Béatrice	« Gaston » 32350 Barran	06 78 06 02 77
BRICHE Delphine	BP 50012 – 65801 Aureilhan Cedex	06 02 73 49 76
CARRIORBE Catherine	BP 10021 – 65950 Tarbes Cedex 9	06 48 25 28 52
CAZES Sabine	BP 27 – 31110 Bagnères-de-Luchon	06 84 10 44 36
CLEDIERE Myriam	BP 90004 - 65320 Bordères-sur-Echez	06 84 48 53 13
DARNIS-LEGRAND Nathalie	BP 70636 - 31006 Toulouse Cedex 9	06 37 00 41 58
DEJEAN Audrey	Lieudit Fouys 31260 Cassagne	06 49 10 39 27
DE MONTLEAU Pauline	9 rue Cazailas – 40000 Mont-de-Marsan	06 27 74 52 39
DUPONT Maryse	85 rue du Grand Marché - 65300 Lannemezan	05 62 98 12 28
FEGEL Alain	BP 90016 - 65801 Aureilhan Cedex	06 19 37 77 70
GARRIGUEZ Marie-José	BP 30231 - 65202 Bagnères-de-Bigorre	06 70 78 67 14
GARROS Doris	BP 22 - 31210 Montrejeau	06 51 60 40 10
GERBAULT LATOUR Monique	BP 4 - 65460 Bazet	06 14 28 40 97
GRACY Elisabeth	BP 20039 - 65501 Vic-en-Bigorre	06 07 17 75 45
GROLLEAU COUDERC Sylvie	BP 10041 - 65300 Lannemezan	06 47 10 16 28
LAMARQUE Corine	21 quai Estévenet - Résidence les 4 Véziaux appartement 20 - 65000 Tarbes	06 62 53 11 63
LARROUY Jean-Pierre	BP 14 – 65690 Barbazan-Debat	06 25 85 46 84
LELARGE Marie	BP 20 - 64420 Soumoulou	09 83 84 04 68
LINGOIS Jean	BP 4 - 65250 La Barthe-de-Neste	06 07 71 06 05

NOM Prénom	Adresse	Téléphone
MARTIN-LAC Paloma	7 rue Toulouse Lautrec – 65000 Tarbes	06 75 70 44 17
MAZOYER Sandrine	BP 41 - 31800 Saint-Gaudens	06 21 39 01 34
Mc GRATTAN Annaïg	BP 50823 - 65008 Tarbes Cedex PDCI	06 22 98 49 07
MITHRIDATE-BOY Laëtitia	6 avenue des Forges - 65000 Tarbes	06 76 07 16 35
PARONNEAU Anne-Marie	BP 40042 - 65950 Tarbes Cedex 9	06 13 79 02 29
PETIT Chantal	BP 62 place de Verdun – 64800 Nay	07 83 51 14 54
RAOUX Jean-Pierre	BP 17 - 65690 Barbazan-Debat	06 71 46 35 70
ROSSINI Dominique	BP 01 - 65380 Ossun Cedex	06 20 97 03 39
RUIZ Stéphanie	Résidence L'Arriou, 66 avenue Bagnell - 64110 Jurançon	06 09 92 57 45
SALAUN Magali	BP 55 - 65400 Argeles-Gazost	06 30 79 79 44
SANDRES Régis	BP 20018 - 65801 Aureilhan Cedex	06 62 35 27 49
SERRIERE Daniel	BP 7 - 32730 Villecomtal sur Arros	06 87 08 19 17
SOULA Marylène	BP 30041 – 65950 Tarbes Cedex 9	06 71 84 28 77
TAURINES Sophie	BP 34 - 65320 Bordères-sur-Echez	06 33 32 73 28
TIPA Christelle	BP 10019 - 32400 Riscle	06 16 48 08 48
VIGNEAU Patricia	BP 5 - 64530 Pontacq	06 82 35 43 68

3°) Personnes physiques exerçant en qualité de préposés d'établissement :

Nom Prénom du préposé	Établissement dont relève le préposé	Téléphone	Fax
BOIRIE Sylvie	Groupe Hospitalier Tarbes/Lourdes BP 50085 65503 Vic en Bigorre BP 1330 65013 Tarbes cedex BP 710 65107 Lourdes cedex	05.62.54.70.08	05.62.54.70.80
CLAVERIE Claudine	EPAS 65 16 rue de la Castelle 65700 Castelnau Rivière Basse	05.62.31.99.08	05.31.46.12.52
CASTET Céline	Hôpitaux de Lannemezan Service des Tutelles 644 route de Toulouse BP 90167 65308 Lannemezan Cedex	05.62.99.54.28	05.62.99.52.27
ITHIER Karine	EHPAD Résidence l'Émeraude 240 rue Henri Rouzaud 65700 Maubourguet	05.62.96.32.10	05.62.96.90.99
VERNAZOBRES Françoise	Centre Hospitalier 14 rue Gambetta BP 149 65201 Bagnères-de-Bigorre Cedex	05.62.91.42.01	05.62.91.40.00

Article 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **mesure d'accompagnement judiciaire** (conformément à l'article L. 495-6 du code civil) est ainsi établie pour le département des Hautes-Pyrénées :

▪ Association Tutélaire des Hautes-Pyrénées
Siège social et Service MJPM (même adresse)
6 rue du Garnavie CS 40211 65107 Lourdes Cedex - Tél : 05.62.42.02.47

▪ UDAF des Hautes-Pyrénées
(Siège social : 12 avenue Bertrand Barère - 65000 Tarbes - Tél : 05.62.44.02.36)
Service MJPM
10 quater, rue Jean Larcher - BP 1013 - 65010 Tarbes Cedex - Tél : 05.62.44.26.44

Article 4 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de déléguées aux prestations familiales (au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles) est ainsi établie pour le département des Hautes-Pyrénées :

Service mentionné au 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles :
UDAF des Hautes-Pyrénées
(Siège social : 12 avenue Bertrand Barère - 65000 Tarbes - Tél : 05.62.44.02.36)
Service DPF
10 quater, rue Jean Larcher – BP 1013 - 65010 Tarbes Cedex - Tél : 05.62.44.26.44

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés,
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Tarbes,
- au juge des tutelles du tribunal d'instance de Tarbes,
- aux juges des enfants du tribunal de grande instance de Tarbes.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé du travail, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Pau (50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX), également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 13 MAI 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire Général

Samuel BOUJU